

# LES PROCÉDURES DE L'ÉCOLE ET LES MESURES DE SÉCURITÉ (LIP ART. 76)

## 1. Présence à l'école

La fréquentation scolaire est obligatoire pour tous les jours d'école indiqués au calendrier scolaire.

Si l'élève doit s'absenter, nous demandons au parent de communiquer avec le secrétariat de l'école au numéro 418-686-4040, poste 3309. Le parent peut également inscrire l'absence sur Mozaïk Portail (portail parent).

## 2. Ponctualité et surveillance

La ponctualité de tous les élèves contribue au bon fonctionnement de la classe et du secrétariat.

Le matin à compter de 8 h 05, et l'après-midi à compter de 12 h 50, après le son du carillon, l'élève entre dans l'école.

Il faut toujours tenir compte que la surveillance est assurée à partir de 8 h 00 et 12 h 50 par le personnel de l'école concerné.

## 3. Départ des élèves

Le départ des élèves pour le retour à la maison est prévu aux heures suivantes :

- Préscolaire : 10 h 32 et 15 h 15
- Primaire : 11 h 30 et 15 h 15

**Si l'élève doit quitter pendant les heures de classe**, vous devez aviser :

- l'enseignant (par courriel ou par l'agenda);
- le service de garde (par téléphone 418-686-4040, poste 4030) afin qu'il soit informé qu'il ne sera pas présent au dîner ou en fin de journée.

**Si l'élève est absent à l'entrée des classes le matin (8 h 10) ou l'après-midi (12 h 55), vous devez aviser :**

- le secrétariat (par le portail-parents Mozaïk, par téléphone ou par courriel);
- le service de garde (par téléphone) afin qu'il soit informé de sa fréquentation au cours de la journée.

Renseignements : portailparents.ca, 418-686-4040, poste 4030,  
ecole.nd-neiges@cscapitale.qc.ca

*(En consultant Mozaïk, les enseignants sauront que votre enfant est absent si vous avez utilisé cette application.)*

**Si l'élève sera absent à une date ultérieure, vous devez aviser :**

- le secrétariat (par le portail-parents Mozaïk, par téléphone ou par courriel);
- le service de garde (par téléphone) afin qu'il soit informé de sa fréquentation au cours de la journée;
- l'enseignant (par courriel ou par l'agenda).

Renseignements : portailparents.ca, 418-686-4040, poste 4030,  
ecole.nd-neiges@cscapitale.qc.ca

En cas de fermeture de l'école, l'annonce sera diffusée par les différents médias, sur le site Web du Centre de services scolaire de la Capitale et au numéro suivant 418-686-4040.

#### **4. Les récréations**

Tous les élèves sortent à l'extérieur aux récréations lorsque la température le permet. Il faut donc prévoir des habits adéquats selon la température.

Au préscolaire, une période d'activités extérieures est prévue tous les jours lorsque la température le permet.

#### **5. État de santé**

Il est important que le parent avise l'enseignant et la secrétaire de l'école d'un problème particulier concernant la santé de leur enfant : allergies, déficit de l'attention, diabète, pédiculose, etc.

S'il y a une maladie infectieuse à déclaration obligatoire dans la classe, nous informerons rapidement le parent par courriel et verrons aux interventions nécessaires. Exemples : streptocoque, pédiculose (poux), etc.

## 6. **Rendez-vous ou visite à l'école**

Lorsqu'un parent désire rencontrer un membre du personnel enseignant, il doit prendre rendez-vous en s'adressant au secrétariat.

Il est important que toute personne qui se présente à l'école s'annonce d'abord au secrétariat pour signifier la raison de sa visite.

## 7. **Information pour les parents**

L'Info-Neiges est le véhicule d'information pour les parents. Il est important de le consulter. Il en va de même pour toute autre information à l'intention des parents.

## 8. **Protocole d'intervention pour contrer l'intimidation et la violence**

La position de l'équipe-école est claire. Toute forme d'intimidation et de violence est jugée inacceptable. Un des objectifs de notre projet éducatif est de procurer aux élèves un environnement propice aux apprentissages et un milieu sain et sécuritaire. Toutes nos interventions en partenariat (élèves, intervenants scolaires, parents) doivent tendre vers l'atteinte de cet objectif en commençant par la prévention, voire l'éducation ou la rééducation (Réf. : Site Web de l'école).

## 9. **Message**

Le message téléphonique d'un parent reçu par la secrétaire de l'école est remis à la personne concernée qui retourne généralement l'appel le jour même ou dans un délai raisonnable.

Pour tout message particulier, nous demandons au parent de communiquer par courriel avec la personne de l'équipe-école concernée.

## 10. **Transport scolaire <http://transport.cscapitale.qc.ca/>**

La Centre de services scolaire de la Capitale est responsable de l'organisation du transport scolaire qui peut être gratuit ou payant selon la situation. L'élève du primaire qui demeure à plus de 1,6 kilomètre et celui du préscolaire à plus de 800 mètres (**école désignée**) a droit au service de transport, mais pas les élèves en choix école. Pour la sécurité des passagers, les règles du transport scolaire doivent être respectées en tout temps.

L'élève n'ayant pas droit au transport n'est pas autorisé à monter à bord de l'autobus pour aller chez un ami ou ailleurs.

#### **11. Stationnement de l'école**

**Pour la sécurité des élèves**, nous demandons aux parents d'utiliser la zone de débarcadère qui leur est réservée lorsque ceux-ci viennent conduire ou chercher leur enfant à l'école. Cette zone ceinture le **stationnement qui est réservé au personnel de l'école**.

Le débarcadère des autobus (en demi-lune) est réservé à ceux-ci.

#### **12. Plan d'évacuation**

Par mesure de prévention, à l'automne, nous procédons à un exercice de sortie d'urgence.

Nous demandons de toujours porter des chaussures et d'utiliser les sorties d'urgence pour se rendre à l'extérieur. À chaque année, des consignes de sécurité sont préalablement établies avec le personnel de l'école.

#### **13. Services complémentaires**

L'élève peut avoir accès à des services additionnels pour l'aider à répondre à des besoins particuliers en lien avec son cheminement. Il s'agit de services d'orthopédagogie, d'orthophonie, de psychologie et de santé.

Le cas échéant, l'enseignant (te) et la direction de l'école conviennent de la pertinence de faire appel au professionnel concerné et communiquent avec les parents pour connaître leur avis.

#### **14. Service de garde**

Le parent peut inscrire régulièrement ou sporadiquement son enfant. Le service de garde est ouvert de 6 h 45 à 17 h 45.

Pour connaître les modalités de fonctionnement et les coûts d'utilisation, vous pouvez communiquer avec la responsable du service de garde au numéro 418 686-4040, poste 3304.

À noter que le service de garde est ouvert lors des journées pédagogiques, et si inscriptions suffisantes, lors de la semaine de relâche. En cas de fermeture de l'école, la situation est évaluée, à savoir si le service de garde demeure ouvert, tout en considérant la sécurité des enfants.

#### **15. Conseil d'établissement**

La participation des parents à l'école est encouragée. La loi 180 (Loi sur l'instruction publique) l'énonce d'ailleurs clairement.

#### **16. Support à vélo**

Il est permis d'apporter son vélo ou sa trottinette à l'école (bien verrouiller et doit demeurer à l'extérieur de l'établissement). Nous ne sommes pas responsables des bris et des vols. Un support à vélos est à la disposition des élèves en avant de l'école.

#### **17. Travail à la maison**

Nous encourageons les élèves à consacrer régulièrement une période de travail jugée essentielle au bon rendement et au suivi scolaire. La supervision parentale est un atout **apprécié** et **nécessaire**.

#### **18. Tenue vestimentaire**

L'élève adopte une tenue vestimentaire décente, propre, adaptée à la température, à l'état de la cour et aux activités.

- Les vêtements du haut et du bas se superposent en tout temps.
- Les vêtements sans bretelle sont interdits.
- Les sous-vêtements ne doivent pas être visibles.
- Les jupes et les shorts couvrent la moitié de la cuisse.
- Le port des chaussures est obligatoire en tout temps pour jouer à l'extérieur et lors des cours d'éducation physique.

#### **19. Respect du matériel**

Nous exigeons que les locaux et le matériel mis à la disposition des élèves soient utilisés exclusivement à des fins éducatives d'une façon appropriée et respectueuse.

Les coûts reliés au matériel perdu ou brisé devront être défrayés par le parent.

## **20. Bibliothèque**

Nous exigeons que le matériel mis à la disposition des élèves soient utilisés exclusivement à des fins éducatives d'une façon appropriée et respectueuse.

## **21. Collation**

Nous demandons de consommer du fromage, des fruits et légumes frais, des compotes de fruits/légumes à boire (sans ustensile) et des yogourts à boire (sans ustensile). Les arachides, les noix, la gomme à mâcher et les friandises sont interdites.

## **22. Éducation physique**

Les élèves du préscolaire à la 2e année doivent être habillés confortablement les jours où il y a de l'éducation physique à l'horaire et porter des espadrilles. Pour les élèves de 3e à 6e année, nous exigeons que l'élève porte un chandail et un pantalon de sport différent de celui en classe ainsi que des espadrilles.

Le programme d'éducation physique est obligatoire. Si l'élève doit être exempté du cours, son parent doit le justifier par un certificat médical.

## **23. Objets interdits**

Les appareils électroniques et tout autre jeu sont interdits à l'école à moins d'une permission du personnel scolaire pour des occasions spéciales.

## **24. Cigarettes, boissons alcoolisées et drogues**

Il est strictement interdit à tous les élèves de fumer, de vapoter, de consommer des boissons alcoolisées ou des drogues.

## **25. Responsabilité**

L'école n'est pas responsable des objets brisés, perdus ou volés.

Les assurances du Centre de services scolaire de la Capitale ne couvrent pas les accidents, les bris, les pertes et les vols qui peuvent survenir à l'école, à l'intérieur de ses activités régulières.